



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

7 mai 2001

Par l'équipe du Collectif

Numéro 65



L'Assemblée nationale

Vous fréquentez les débats qui nous concernent à l'Assemblée nationale? Voici une nouvelle pièce de résistance : quatre heures de discussions sur les crédits à l'aide sociale et au SACA à la Commission sur l'économie et le travail, présidée par Mathias Rioux, le 30 avril dernier de 14:00 à 18:00. Vous la trouvez à l'adresse suivante: www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/cet.htm. Nous vous la rendrons également disponible sous peu sur notre propre site Internet. En gros Christos Sirros interroge Jean Rochon sur les montants exacts des crédits, sur les pénalités imposées aux personnes aptes refusant une mesure et sur le barème plancher. Ce qui nous vaut de connaître la position du ministre Rochon sur cette question : contre. Après avoir lu, lui répondrez-vous?

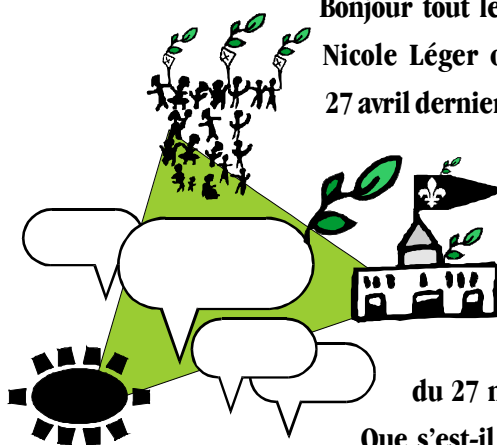
Vous verrez également son collègue Jean-Claude St-André l'interroger, il ne répondra pas, sur ce qu'il entend faire de la proposition de loi du Collectif, et Rémy Désilets trouver le salaire minimum trop bas pour son monde. Mathias Rioux s'étonnera auprès de sa collègue Léger de ce qu'il n'y ait pas de fonds supplémentaires prévus pour le soutien à l'action communautaire alors qu'une politique de soutien est imminente. La ligne de parti souffrirait-elle quelques libertés chez les parlementaires?

Nouveaux appuis

Nous avons reçu la semaine dernière l'appui de deux nouveaux députés, celui du député de Châteauguay, également whip en chef de l'Opposition officielle, Jean-Marc Fournier, et celui du député de Hull, Roch Cholette. Si vous voulez une copie de leur lettre pour donner de l'inspiration à votre propre députéE, appelez-nous.

Suites en suspens d'une rencontre entre le Collectif et les ministres Rochon et Léger

Débats publics à l'horizon, mais sur quelle case départ?



Bonjour tout le monde! Les ministres Jean Rochon et Nicole Léger ont rencontré le Collectif vendredi le 27 avril dernier pour répondre à notre lettre du 10 avril dans laquelle, analyse du budget en main, nous pressions le gouvernement de remplir les conditions convenues en vue de déboucher sur le dialogue structuré envisagé lors de la rencontre du 27 mars avec le nouveau premier ministre.

Que s'est-il passé à cette occasion et depuis? Nous

attendions les suites convenues de cette rencontre pour vous en informer. Comme elles ne viennent pas, voici, pour votre information et dans son état transitoire, la chronique de ce nouvel épisode de nos aventures gouvernementales.

Reprenons où nous en étions. On se rappellera notamment que le Collectif n'avait pas trouvé dans le budget de signes convaincants de la volonté du gouvernement d'approcher le problème de la pauvreté dans une action globale touchant l'ensemble des ministères et d'y mettre les ressources nécessaires. Malgré la priorité clairement affichée dans le budget, il y avait même un recul par rapport à l'année précédente. Le ministre Rochon ne s'est pas fait davantage convaincant lors de cette rencontre du 27 avril où Vivian Labrie, Jean-Yves Desgagnés et François Saillant représentaient le Collectif. Tout au plus a-t-il mentionné que cette volonté existait, mais que le budget de cette année n'en était pas le point de départ et qu'il faudrait d'abord en parler ensemble pour éviter d'agir à la pièce.

Par ailleurs l'objet du dialogue souhaité de part et d'autre s'est avéré différent. Le ministre a parlé d'une stratégie dans laquelle il pourrait y avoir une loi là où le Collectif a parlé d'une stratégie encadrée par une loi fondée sur les droits sur la base de son travail. La nature de ce dialogue a également porté à confusion. Pour sa part le Collectif a déposé une proposition pour un dialogue structuré (voir l'encadré au verso) visant à mettre les cadres de référence sur la table et à analyser sa proposition par niveaux en vue de voir s'il y aurait moyen de s'entendre sur une case départ. Le ministre a annoncé qu'il consultait en vue d'établir un consensus parmi divers interlocuteurs de

la société civile pour trouver la case départ d'un débat public qu'il voudrait lancer rapidement, possiblement à la fin mai, en vue d'un résultat un peu sérieux pour l'automne. Son projet est resté imprécis, sauf qu'il a pris la peine de remarquer qu'«un consensus n'est pas l'unanimité» et que le Collectif n'était pas l'unique interlocuteur du gouvernement qui discutait entre autres avec les patrons, les syndicats, les villes, les régions... Façon de minimiser l'apport... et les appuis? Devant la tournure plutôt ambiguë de la rencontre, chacun est reparti avec les représentations de l'autre en convenant de donner des nouvelles dans le milieu de la semaine suivante.

De notre côté nous avons convoqué lundi dernier un comité de stratégie élargi et, toujours selon notre approche «fermes et parlables», nous avons adopté la position suivante, que nous avons fait connaître au cabinet du ministre Rochon dès mercredi le 2 mai dernier.

La position du Collectif suite à la rencontre du 27 avril 2001

Le Collectif est prêt à mener le dialogue selon la formule qu'il propose et si au terme de ce dialogue, il devenait envisageable de part et d'autre de placer la case départ de la suite sur la pertinence d'une loi sur la base de son travail, il aviserait alors comment poursuivre les discussions. Toutefois il ne participera pas à des discussions visant à établir quelque consensus que ce soit sur une autre base, tout simplement parce qu'il n'en a pas le mandat. Comme son nom l'indique, le Collectif a pour mission de faire avancer l'idée qu'on se donne au Québec une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté sur la base de la proposition qu'il met de l'avant. Ce qui inclut le travail nécessaire pour faire exister cette loi et pour obtenir l'application immédiate des mesures urgentes figurant notamment dans la section des mesures immédiates de sa proposition (sa plate-forme budgétaire 2000-2001 par exemple). Il fera rapport en conséquence à son réseau lors de la rencontre élargie des 3-4-5 juin prochain.

La position du Collectif a été bien prise en note et nous attendons toujours la réponse de nos interlocuteurs, qui, nous a-t-on dit, ne devait pas tarder.

Voir venir la suite et s'y préparer

Dialogue ou pas (en passant s'il y a parmi vous des relayeurEs en région et des personnes en situation de pauvreté intéressées à y participer éventuellement, on vous invite à vous manifester, on va aviser d'ici là d'une façon de faire), nous voyons maintenant se dessiner un débat public dont le format et la nature auront un impact important sur la suite des événements. Il y a là un enjeu pour notre solidarité, mais aussi pour l'avancement avec ou sans détours de notre travail, avec tout ce que ça implique. En passant, un groupe nous signale avoir reçu un appel du



**Collectif pour une loi
sur l'élimination de la
pauvreté**

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5

www.pauvrete.qc.ca

Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-
0740 Courriel: pauvrete@clc.net

Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon
dans la Basse-Ville de Québec.

ministère de la Solidarité sociale pour connaître son statut au sein du Collectif en vue d'une lettre aux organisations membres et une autre aux groupes en région. Si vous en entendez parler, vous nous faites signe? On vous tient à jour.

La proposition de dialogue structuré du Collectif

Ce qu'il pourrait être.

- Une première série de quelques rencontres (2 à 4, selon leur durée).
- Ces rencontres seraient menées sans obligation autre de part et d'autre que d'examiner la possibilité de se placer sur une même case départ quant à l'approche à privilégier pour donner effet au travail du Collectif et à l'intention du gouvernement de faire de la lutte à la pauvreté une véritable priorité. Le premier travail doit donc consister à mettre les cadres de référence sur la table et à voir s'il est possible d'intégrer la largeur de vue proposée par le Collectif tout en reconnaissant les contraintes inhérentes à l'action gouvernementale.
- Les contenus abordés seraient les suivants : les cadres de référence respectifs, puis un échange plus approfondi sur les tenants et aboutissants de la proposition de loi du Collectif et sa faisabilité : l'objet, les principes, les objectifs, l'architecture générale de la proposition et sa stratégie, les mesures et leur programmation, les mécanismes de suivi et de vigilance.
- Le Collectif constituerait un petit groupe de travail parmi ses membres et son réseau, incluant des personnes en situation de pauvreté, pour ces rencontres qui se tiendraient avec des interlocuteurs ministériels en position d'orienter le processus par la suite.
- Ces rencontres se concluraient à chaque fois par un résumé de l'étape accomplie dans l'avancement du dialogue.
- Elles donneraient lieu à des compte-rendus rédigés par le Collectif et approuvés de part et d'autre (sur le modèle des compte-rendus qui ont balisé les travaux du Carrefour de savoirs sur les finances publiques avec le Ministre et le ministère des finances en 1998 et 1999).
- Elles se termineraient par une évaluation par les deux parties de la possibilité de commencer, sur la bonne case départ, une nouvelle étape plus engageante, visant à entamer un processus législatif en vue de faire exister une vraie loi visant l'élimination de la pauvreté sur la base du travail et de la proposition de loi mise de l'avant par le Collectif. La population devant être associée dès le départ à une telle démarche pour pouvoir y adhérer et se l'approprier, cette première étape pourrait prendre la forme d'une commission parlementaire spéciale non partisane, dont le Collectif pourrait faire partie, qui viserait à entendre les citoyens, associations, groupes d'intérêt, sur la pertinence d'une loi cadre sur la base de la proposition de loi du Collectif.

